

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt deux à 18 heures, le quinze décembre, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 rue Neuve, sur la convocation qui lui a été adressée le deux décembre deux mil vingt deux, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Nicolas SIEGLER, Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	61
Nombre de votes	76

**Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 61**

**ABANCOURT** : Mme Françoise LAINE – **AUBENCHEUL-AU-BAC** : M. Michel PRETTRE - **BANTOUZELLE** : Mme Sylviane MAUR - **BLECOURT** : M. Jean-Paul BASSELET - **BOURSIES** : M. Slimane RAHEM - **CAGNONCLES** : M. Bruno LEFEBVRE - **CAMBRAI** : Mme Martine BILBAUT, Mme Claire BURLET, Mme Amélia CAFEDE, Mme Aline CHATELAIN, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Sylvie LABADENS, M. Gérard LAURENT M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Stéphane MAURICE, M. Brahim MOAMMIN, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Nicolas SIMEON, M. Sylvain TRANOY - **CREVECOEUR-SUR-ESCAUT** : M. Gilbert DRAIN - **CUVILLERS** : M. Jacky LAURENT - **DOIGNIES** : M. Pascal MOMPACH - **ESCAUDOEUVRES** : M. Thierry BOUTEMAN - **ESNES** : M. Olivier GOBERT - **ESTRUN** : M. Jean-Luc FASCIAUX - **ESWARS** : M. Francis REGNAULT - **FRESSIES** : Mme Marie-Danièle CHEVALLIER - **GONNELIEU** : Mme Karine MORELLE - **GOUZEACOURT** : M. Jacques RICHARD - **HEM-LENGLET** : Mme Yvette BLANCHARD – **IWUY** : M. Pascal GUSTIN, M. Daniel POTEAU - **LES-RUES-DES-VIGNES** : M. Marc LANGLAIS – **LESDAIN** : Mme Geneviève GAUTIER - **MARCOING** : M. Jean-Claude GUINET - **MASNIERES** : M. Francis NOBLECOURT, Mme Christelle COUTANT - **MOEUVRES** : M. Gérard SETAN - **NAVES** : M. Jean-Pierre DHORME - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Jean-Pierre COUVENT, Mme Martine LABALETTE - **NIERGNIES** : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - **NOYELLES SUR ESCAUT** : M. Philippe LOYEZ - **PROVILLE** : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES – **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : M. Bernard DE NARDA, Mme Maryvonne RINGEVAL – **RIBECOURT-LA-TOUR** : Mme Christelle MARQUES - **RUMILLY-EN-CAMBRESIS** : M. Jean-FICHAUX - **SAILLY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX – **SANCOURT** : M. Claude LECLERCQ - **SERANVILLERS-FORENVILLE** : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD – **THUN-L'EVEQUE** : M. Jacques DENOYELLE – **TILLOY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Sonia LANCEL – **VILLERS-GUISLAIN** : M. Gérard ALLART - **VILLERS-PLOUICH** : M. Pascal BRUNIAUX - **WAMBAIX** : M. Romain MANESSE.

**Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 14**

**BANTEUX** : Mme Bernadette GODET, titulaire qui donne procuration à Mme Karine MORELLE, titulaire - **CAMBRAI** : Mme Jeannie BERTELOOT, titulaire qui donne procuration à Mme Aline CHATELAIN, Mme Martine DESMOULIN, titulaire qui donne procuration à M. Stéphane MAURICE, titulaire - Mme Dominique GAILLARD, titulaire qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire – M. Benoit VAILLANT, titulaire qui donne procuration à Mme Maryvone RINGEVAL, titulaire - M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire, qui donne procuration à M. Brahim MOAMMIN – M. François-Xavier VILLAIN, titulaire qui donne procuration à Mme Marie-Anne DELEVALLEE, M. Laurent WIART, titulaire qui donne procuration à M. Bruno LEFEBVRE, titulaire - Mme Virginie WIART, titulaire qui donne procuration à M. Nicolas SIMEON, titulaire - **ESCAUDOEUVRES** : Mme Agnès BILBAUT, titulaire qui donne procuration à M. Thierry BOUTEMAN, titulaire - M. José DE SOUSA, titulaire, qui donne procuration à M. Jacques DENOYELLE, titulaire – **FONTAINE-NOTRE-DAME** : M. Bruno IVANEC, titulaire qui donne procuration à M. Guy COQUELLE, titulaire - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Christian DUMONT, titulaire qui donne procuration à Mme Martine LABALETTE, titulaire - **RAMILLIES** : M. Olivier DELSAUX, titulaire qui donne procuration à M. Philippe LOYEZ, titulaire.

**Suites :**

**Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 1**

**VILLERS-EN-CAUCHIES** : M. Pascal DUEZ, titulaire qui donne suppléance à Marie-Françoise DELAVAL

**Nombre de conseillers communautaires absents : 16**

**ANNEUX** : M. Thierry LEVEQUE - **AWOINGT** : M. Eddy DHERBECOURT - **BANTIGNY** : M. Yves MARECAILLE - **CAMBRAI** : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Christophe SIMPERE, M. François WIART - **CANTAING-SUR-ESCAUT** : M. Éric PARENT - **CAUROIR** : M. Benoît DHORDAIN - **FLESQUIERES** : Mme Fernande LAMOURET - **HAYNECOURT** : M. Bernard HUREZ - **HONNECOURT-SUR-ESCAUT** : M. Jean-Michel TISON - **IWUY** : Mme Emilie DUPUIS - **PAILLENCOURT** : M. Fabrice LEFEBVRE - **RIEUX-EN-CAMBRESIS** : M. Michel MOUSSI - **THUN-SAINT-MARTIN** : Henri DESPRES

**Secrétaire de séance** : Mme Aline CHATELAIN.

## **D2022-12-29 : DELIBERATION POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES ECOLES**

Rapporteur : Mme LABADENS  
Conseillère déléguée

Le pacte de territoire a acté, dans son orientation 4, comme ambition « Pour une communauté plus solidaire avec ses habitants et ses communes ». Le temps de l'école, en garantissant une équité pour tous les enfants, constitue un cadre privilégié pour la mise en œuvre de cette ambition.

La communauté a ainsi conduit des entretiens avec les maires pour définir des axes de travail pour valoriser les actions existantes ou poser les bases de nouveaux partenariats en lien avec les représentants de l'éducation nationale.

➤ Les actions relatives aux politiques communautaires à valoriser

1. **Le volet sensibilisation au recyclage des déchets** : enjeux liés à la sensibilisation des jeunes.

Les actions possibles :

- le tritruck : une intervention par école par mandat,
- Des interventions des ambassadeurs du tri (module de 1h) pour les CE2, CM1 et CM2 : sur la réduction des déchets, compostage et gaspillage. Les écoles intéressées peuvent se faire connaître via [contact@agglo-cambrai.fr](mailto:contact@agglo-cambrai.fr), les demandes sont traitées au fil de l'eau. Les interventions se font les semaines impaires,
- Visite d'une déchèterie.

2. **Le volet culturel** :

Le pacte de territoire a rappelé, dans son orientation 4 « Pour une communauté plus solidaire avec ses habitants et ses communes », l'enjeu que représentent les politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse, notamment en matière d'éducation artistique et culturelle. Il s'agit en particulier de lutter contre les inégalités d'accès à la culture des jeunes et d'œuvrer en faveur de la généralisation de la démocratisation culturelle, le territoire étant confronté à des difficultés plurielles quant à la question de l'éloignement des publics, qu'elles soient d'ordre spatial ou social.

Le temps de l'école, en garantissant une équité pour tous les enfants, constitue un cadre privilégié pour la mise en œuvre de cette ambition.

Afin de favoriser et accompagner le développement des projets artistiques et culturels dans les écoles, la communauté souhaite mettre un place un dispositif facilitant l'accès à la culture au sein des établissements scolaires.

Ce dispositif s'articule autour de deux volets :

- un premier volet consiste en la participation de la communauté au financement des projets artistiques et culturels portés par les écoles. Cette participation, qui pourra prendre la forme d'une subvention versée à la coopérative scolaire, sera accordée en fonction de plusieurs critères : le projet présenté devra s'inscrire de manière cohérente

avec le projet d'école et être suivi par l'Inspection référente. Il répondra aux trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (connaissance/rencontre/expérimentation) et il devra prendre appui sur une structure culturelle du territoire. Les projets, présentés sur la base d'un formulaire téléchargeable sur le site de la communauté, seront étudiés par une commission spécifique. L'aide pourra atteindre 30% du montant du budget, plafonné à 1000 €.

- le deuxième volet entend apporter une réponse à la question du coût des transports inhérent à la visite des sites culturels. La communauté prendra ainsi en charge, à raison d'un transport par classe par an, le coût des bus pour les grandes manifestations portées par les structures culturelles du territoire. Cette prise en charge concernera les classes des cycles 2 et 3 des écoles primaires. Les écoles formuleront leur demande de prise en charge à l'aide d'un formulaire téléchargeable depuis le site de la communauté.

Enfin, la participation aux transports pour une sortie scolaire de nature culturelle ou mémorielle en dehors du territoire pourra également être envisagée.

➤ Les nouveaux axes.

### **3. Volet sportif avec les savoirs obligatoires :**

- savoir nager : prise en charge du coût des leçons pour les CE2
- savoir rouler : réflexion avec les associations labélisées en cours mais viserait les enfants entre 6 et 11 ans pour les 3 blocs soient 10h dont 1 sortie (sortie en conditions réelles)

### **4. Volet formations aux premiers secours :**

- les gestes qui sauvent pour les élèves de CM2 : enfants âgés de plus de 10 ans, savoirs fondamentaux, ouvre la possibilité de passer le PSC1 en cycle 4(collège). Formation de 2h pour 15 participants. Prestations à définir
- la prévention secours civiques niveau 1 (PSC) pour les personnels communaux : 10h, pour 10 participants, 2 sessions par an. Modalités de partenariats en cours de définition

### **5. Volet soutien aux voyages et sorties pédagogiques :**

- une demande des maires pour les accompagner dans le cadre de séjours. En cours d'étude sur les critères d'accompagnement (projet pédagogique, soutien de l'inspection...)
- La participation aux transports (800€ maximum) pour les sorties scolaires de nature culturelle ou mémorielle en dehors du territoire pourra également être envisagée (la Coupole, Bavay, Matisse, Cassel, MusVerre, Vimy, Louvres-Lens) à raison d'une sortie par école sur le mandat.

Une commission de sélection sera constituée pour examiner les demandes. Elle est composée : de la conseillère déléguée, des conseillers pédagogiques, des inspections et des techniciens référents aux thématiques. Elle se réunira 3 fois sur l'année civile et actera le soutien de la Communauté dans la limite des crédits alloués à la politique.

Des réunions seront organisées annuellement avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'éducation nationale pour relayer les leviers d'actions proposés par la communauté.

A l'unanimité, le conseil communautaire a validé cette délibération-cadre relative à la politique en faveur des écoles.

Fait et délibéré en séance  
les jour, mois et an -susdits,  
Suivent les signatures.....  
Pour extrait conforme

Le Président,

Nicolas SIEGLER

Publié sur le site internet le 12 janvier 2023

Envoyé en préfecture le 23 décembre 2022

Reçu en préfecture le 23 décembre 2022

Identifiant de télétransmission : ID : 059-200068500-20221223-D2022\_12\_29-DE